

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars
divisé en 17 000 000 actions de nominal 1¹ dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996
Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme,
par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 07 Mai 2010

NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2010-1 » DE 75 000 000 DINARS EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Durée : 5 ans
Taux d'intérêt : TMM+ 0,75% et/ou 5,25% l'an
Prix d'émission : 100 Dinars
Remboursement annuel constant

La présente émission a reçu la note BBB (tun) à long terme avec perspective d'évolution « stable », par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 28/06/2010

Visa du CMF n° 10 - 705 / 12 JUL 2010 donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M. Sofiene NIGHAOUI, Directeur Contrôle de Gestion et Système d'Information
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène
Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération.

BNA CAPITAUX - intermédiaire en bourse
Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis
Tél : 71 139 500 – Fax : 71 860 189

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence de l'Arab Tunisian Lease enregistré par le CMF en date du sous le n° La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

1 Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 1 DT suivant la décision de l'AGE du 31 Mai 2007



SOMMAIRE

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2010-1 »	3
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	5
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	6
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION.....	6
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission	6
2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission	6
2.1.3. Période de souscription et de versement	6
2.1.4. Clôture des souscriptions	6
2.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	7
2.1.6. But de l'émission	7
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS.....	7
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	7
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement	7
2.2.3. Date de jouissance des intérêts :	7
2.2.4. Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.	8
2.2.5. Taux d'intérêts	8
2.2.6. Intérêts.....	8
2.2.7. Amortissement et remboursement	8
2.2.8. Prix de remboursement	10
2.2.9. Paiement	10
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle.....	11
2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt	11
2.2.12. Notation de l'émission	11
2.2.13. Notation de la société	12
2.2.14. Mode de placement	21
2.2.15. Organisation de la représentation des porteurs des obligations.....	21
2.2.16. Fiscalité des titres.....	21
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	21
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires...	21
2.3.2. Marché des titres	21
2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM	22
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	22
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire.....	22
BULLETINS DE SOUSCRIPTION.....	23

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2010-1 »

L'emprunt obligataire « ATL 2010-1 » est émis pour un montant de 75 000 000 de dinars divisé en 750 000 obligations de 100 dinars de nominal, au taux fixe de 5,25% l'an et/ou taux variable TMM+ 0,75%, au choix du souscripteur.

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2010-1 »

Montant : 75 000 000 de dinars divisé en 750 000 obligations.

Nominal : 100 dinars par obligation.

Prix d'émission

100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription.

Prix de remboursement

100 dinars par obligation

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et de libération et la date limite de clôture, soit le 09/08/2010 seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 09/08/2010, soit la date limite de la clôture de souscription, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Durée

Les obligations sont émises pour une période totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne

Trois (3) ans pour le présent emprunt.

Duration (taux fixe)

2,808 années pour le présent emprunt.

Taux d'intérêt

TMM + 0,75% et/ou de 5,25% brut l'an au choix du souscripteur.

Marge actuarielle (Taux variable)

0,75% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe)

5,25% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Amortissement

Les obligations seront amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation, et ce à partir de la 1^{ère} année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 9 Août 2015.

Forme des obligations

Les obligations seront nominatives.

Souscriptions et versements

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 26/07/2010 auprès de la BNA Capitaux - intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et l'Arab Financial Consultants - AFC, intermédiaire en bourse sis 4 rue 7036 El Menzah IV.

Clôture des souscriptions

Les souscriptions seront clôturées sans préavis et au plus tard le 09/08/2010. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées au 23/08/2010 avec maintien de la date unique de jouissance. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Païement

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 9 Août de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le 09/08/2011. Le premier remboursement en capital aura lieu le 09/08/2011. Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués par les dépositaires à travers la STICODEVAM

Régime fiscal

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « ATL 2010-1 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA CAPITAUX - intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Garantie

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie

Notation

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 28/06/2010 la note « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « Stable » à long terme à l'emprunt obligataire « ATL 2010-1 ».

Cotation en bourse

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'Arab Tunisian Lease s'engage à demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM

L'Arab Tunisian Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Mode de représentation des porteurs des obligations

Droit commun régissant la représentation des obligataires

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsable de la note d'opération :

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimène Bettaieb

1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimène Bettaieb



1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

BNA CAPITAUX
Le Directeur Général
Monsieur Yadh Slim



1.4 Responsable de l'information :

M. Sofiene NIGHAOU, Directeur Contrôle de Gestion et Système d'Information
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

La notice l'égale est publiée au JORT N°...84... du 15/07/2010



Conseil du Marché Financier

Visa n° du
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Ferid EL KOBBI



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 19 mai 2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 17 juin 2010 d'émettre un emprunt obligataire de 75 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 75 millions de dinars divisés en 750 000 obligations de nominal 100 dinars.

✓ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt obligataire est de 75 000 000 dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 385 000D, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 38 500D, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3 000D hors taxes, les frais de la STICODEVAM sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 31 489D* hors taxes et les frais divers 1 500D, soit un total de frais approximatif de 459 489D et un produit net de l'emprunt de 74 540 511D.

<i>(en Dinars)</i>	Global	Par obligation
Produit brut	75 000 000	100
Frais globaux**	459 489	0,613
Produit net	74 540 511	99,387

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt obligataire seront reçus à partir du 26/07/2010 et clôturées sans préavis et au plus tard le 09/08/2010. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

2.1.4. Clôture des souscriptions

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 23/08/2010 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 23/08/2010, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

* Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit au taux fixe et taux variable.

**Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture des souscriptions et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

2.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 26/07/2010 auprès de la BNA Capitaux–intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis 4, rue 7036 El menzah IV.

2.1.6. But de l'émission

ARAB TUNISIAN LEASE, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. A ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2010-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des obligations souscrites délivrée par le centralisateur des titres (BNA CAPITALUX – intermédiaire en bourse).

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et la date limite de clôture, soit le 09/08/2010 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 09/08/2010, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,75% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 75 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Août de l'année n-1 au mois de Juillet de l'année n.
 - Taux annuel brut de 5,25% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 09 Août de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 09/08/2015.

Le montant total des intérêts serait de 11 812,500mD si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+0,75%), le montant des intérêts s'élèverait à 11 190mD (en considérant un taux nominal de 4,9733% calculé sur la base de la moyenne du TMM du mois de juillet 2009 au mois de juin 2010, à titre indicatif).

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises feront l'objet, à partir de la 1^{ère} année, de la date limite de clôture des souscriptions, d'un amortissement annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 09/08/2015.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM publié par la BCT. Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majoré d'une marge de 0,75% (soit la moyenne du TMM + 0,75%). Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de juillet 2009 au mois de juin 2010) soit 4,2233% majoré d'une marge de 0,75%. Ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations : 750 000 obligations

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse : 09/08/2010

Date du premier paiement en intérêts : 09/08/2011

Date du premier remboursement en capital : 09/08/2011

Date de la dernière échéance : 09/08/2015

Taux d'intérêt nominal :

- Fixe : 5,25% brut par an
ou
- Variable : (TMM + 0,75%) : 4,9733%. C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de juillet 2009 au mois de juin 2010, majorée de 0,75%. (à titre indicatif).

Amortissement : Remboursement annuel constant.

✓ **Définition du TMM**

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

✓ **Evolution du TMM durant les dix dernières années :**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	6,87500	5,87500	5,93750	5,93750	5,90630	5,00000	5,00000	5,00000	5,27000	5,27000	4,70000	4,07000
Février	6,25000	5,87500	6,00000	5,93750	5,87500	5,00000	5,00000	5,00000	5,25000	5,31000	4,47000	4,08000
Mars	5,87500	5,87500	6,00000	5,93750	5,81250	5,00000	5,00000	5,00000	5,36000	5,23000	4,26000	4,23000
Avril	5,87500	5,87500	6,25000	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,24000	5,22000	4,30000	4,12000
Mai	5,87500	5,87500	5,93750	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,26000	5,22000	4,23000	4,36000
Juin	5,87500	5,87500	6,00000	5,93750	5,31250	5,00000	5,00000	5,00000	5,23000	5,19000	4,25000	4,38000
Juillet	5,87500	5,87500	6,06250	5,96880	5,00000	5,00000	5,00000	5,04000*	5,23000	5,19000	4,33000	
Août	5,87500	5,87500	6,06250	5,96880	5,00000	5,00000	5,00000	5,01000	5,18000	5,23000	4,18000	
Septembre	5,87500	5,87500	6,06250	5,90630	5,00000	5,00000	5,00000	5,00000	5,19000	5,17000	4,24000	
Octobre	5,87500	5,87500	6,00000	5,90630	5,00000	5,00000	5,00000	5,22000	5,25000	5,27000	4,22000	
Novembre	5,87500	5,87500	5,93750	5,90630	5,00000	5,00000	5,00000	5,26000	5,20000	5,17000	4,29000	
Décembre	5,87500	5,87500	5,93750	5,90630	5,00000	5,00000	5,00000	5,33000	5,26000	5,19000	4,18000	

*Le TMM qui était arrondi au 1/32 de point de pourcentage le plus proche devient arrondi au 1/100 de pourcentage le plus proche
Source : BCT

2.2.7.1. Amortissement de l'emprunt à taux fixe

Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=5,25%)

(en Dinars)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuité
2010	75 000 000				
2011		15 000 000	60 000 000	3 937 500	18 937 500
2012		15 000 000	45 000 000	3 150 000	18 150 000
2013		15 000 000	30 000 000	2 362 500	17 362 500
2014		15 000 000	15 000 000	1 575 000	16 575 000
2015		15 000 000	0	787 500	15 787 500
Total		75 000 000		11 812 500	86 812 500

Tableau d'amortissement par obligation (Taux fixe=5,25%)

(en Dinars)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuité
2010	100				
2011		20	80	5,250	25,250
2012		20	60	4,200	24,200
2013		20	40	3,150	23,150
2014		20	20	2,100	22,100
2015		20	0	1,050	21,050
Total		100		15,750	115,750

2.2.7.2. Amortissement de l'emprunt à taux variable

Tableau d'amortissement de l'emprunt à Taux variable = 4,9733% (à titre indicatif)

(en Dinars)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuité
2010	75 000 000				
2011		15 000 000	60 000 000	3 730 000	18 730 000
2012		15 000 000	45 000 000	2 984 000	17 984 000
2013		15 000 000	30 000 000	2 238 000	17 238 000
2014		15 000 000	15 000 000	1 492 000	16 492 000
2015		15 000 000	0	746 000	15 746 000
Total		75 000 000		11 190 000	86 190 000

Tableau d'amortissement par obligation (Taux variable) = 4,9733% (à titre indicatif)

(en Dinars)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuité
2010	100				
2011		20	80	4,973	24,973
2012		20	60	3,979	23,979
2013		20	40	2,984	22,984
2014		20	20	1,989	21,989
2015		20	0	0,995	20,995
Total		100		14,920	114,920

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 9 Août de chaque année.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 09/08/2011 et le premier paiement en intérêts le 09/08/2011.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,25% l'an pour le présent emprunt.

✓ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2010, qui est égale à 4,2233%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9733%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,75%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une période totale de 5 ans.

✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire « ATL 2010-1 ».

✓ **Duration de l'emprunt**

La duration exprime l'horizon de placement pour lequel la performance effective obtenue pour un placement obligataire est égale, quelque soit l'évolution des taux d'intérêt à la performance théorique initiale.

A l'issue d'une durée égale à la duration, le risque de perte (ou de gain) en capital est compensé exactement par le risque de réinvestissement à la hausse (ou à la baisse) des flux.

Elle s'exprime en années et elle est obtenue en divisant la somme des annuités pondérées actualisées par le prix de l'obligation, ou à défaut, par la somme des annuités actualisées.

La duration de l'emprunt obligataire « ATL 2010-1 » est égale à 2,808 années.

2.2.12. Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 28/06/2010, la note à long terme « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « Stable » à l'emprunt obligataire « ATL 2010-1 » objet de la présente note d'opération.

La note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.2.13. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 07 mai 2010 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun)
- Note court terme : F3 (tun)
- perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reflètent une rentabilité satisfaisante, une capitalisation adéquate et une qualité d'actifs en amélioration bien qu'elle reste inférieure à celle de ses pairs. Les notes tiennent également compte d'un risque de concentration par débiteur relativement élevé et d'une liquidité serrée.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

Lettre de notation de l'émission

FitchRatings

LETTRE DE NOTATION


Fitch Ratings a attribué à l'émission suivante de la société Arab Tunisian Lease (ATL) la note «**BBB(tun)**» avec perspective d'évolution « Stable ».

Emetteur	: ARAB TUNISIAN LEASE
Désignation de l'émission	: « Emprunt obligataire ATL 2010-1 »
Montant	: 75 000 000 de dinars tunisiens
Prix d'émission unitaire	: 100,000 dinars tunisiens
Taux nominal	: TMM + 0,75% et/ou 5,25% l'an
Durée	: 5 ans
Amortissement	: annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de l'Arab Tunisian Lease à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de cet emprunt et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par l'Arab Tunisian Lease et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 28 juin 2010


Ikbel BEDOUI
Directeur Général
Fitch North Africa



Lettre de notation de la société

FitchRatings

LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la Société Arab Tunisian Lease (ATL) sur son échelle de notation nationale, comme suit :

- o Note à long terme : **BBB (tun)**
- o Note à court terme : **F3 (tun)**
- o Perspective d'évolution de la note à long terme : **Stable**

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de la société ATL à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société ATL et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 07 mai 2010


Ikbel Bedoui
Directeur Général
Fitch North Africa



Fitch North Africa S.A

Société Anonyme au capital de 300 000 Dinars Tunisiens
18A, rue de Médine - 1002 Tunis - Tunisie - Tél. : (216) 71 84 48 05 / 71 84 09 02 - Fax : (216) 71 79 19 10 - Site Web : www.fitchratings.com.tn
R.C. : B198191996 - Code TVA : 578637P/A/M/000

Tunisie
Update

Arab Tunisian Lease

Notes

Notes Nationales	
Long Terme	BBB(tun)
Court Terme	F3(tun)

Risque Souverain

NDE* LT en monnaie étrangère	BBB
NDE* LT en monnaie locale	A-
Note de plafond souverain	BBB+

Perspective

NDE* LT en monnaie étrangère du souverain	Stable
NDE LT en monnaie locale du souverain	Stable
Note Nationale Long Terme	Stable
* NDE - Note de Défaut Emetteur	

Données Financières

Arab Tunisian Lease	31 déc 09	31 déc 08
Total Bilan (USDm)	224,6	176,8
Total Bilan (TNDm)	295,8	231,6
Total Fonds Propres (TNDm)	44,8	38,2
Résultat Net (TNDm)	6,7	5,3
ROA (%)	2,5	2,5
ROE (%)	16,1	17,7
Ratio Tier 1 (%)	15,0	16,5

Analystes

Sonia Trabelsi
+216 71 840 902
sonia.trabelsi@maghrebrating.com.tn

Philippe Lemaud
+33 1 44 29 91 26
Philippe.lemaud@fitchratings.com

Rapports Associés

- Critères applicables**
- Global Financial Institutions Rating Criteria (décembre 2009)
 - Finance and Leasing Companies Criteria (décembre 2009)
 - National Ratings - Methodology Update (décembre 2006)
- Autres Recherches**
- Arab Tunisian Bank (décembre 2009)

Fondements des Notes Attribuées

- Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reflètent une rentabilité satisfaisante, une capitalisation adéquate et une qualité d'actifs en amélioration bien qu'elle reste inférieure à celle de ses pairs. Les notes tiennent également compte d'un risque de concentration par débiteur relativement élevé et d'une liquidité serrée.
- Les ratios de rentabilité d'ATL sont demeurés globalement stables en 2009, grâce à la croissance continue de l'activité (+21% en 2009 ; secteur : +23%), au maintien d'une marge nette d'intérêt confortable et d'un coût du risque minimal que Fitch estime difficiles à conserver à moyen terme.
- Le ratio de créances classées s'est amélioré en 2009 (7% contre 8,5% à fin 2008) grâce essentiellement à la croissance des encours et aux radiations de créances. Le ratio créances classées nettes/fonds propres est modéré (10% des fonds propres à fin 2009) mais supérieur à celui de ses pairs. Fitch estimerait rassurant un niveau de concentration par emprunteur plus faible, les vingt plus gros risques représentant 71% des fonds propres à fin 2009. La qualité du portefeuille de participations (11,3 Mio TND à fin 2009 soit 25% des fonds propres) reste incertaine malgré l'effort de provisionnement réalisé en 2009.
- ATL se finance majoritairement par émission d'emprunts obligataires à moyen terme (73% de ses financements à fin 2009). Bien que serrée, la liquidité d'ATL est confortée par le recours possible à ses actionnaires bancariers en cas de nécessité. Fitch est également rassurée par le fait que la durée moyenne des actifs d'ATL est inférieure à celle de ses passifs.
- Compte tenu du profil de risque d'ATL, Fitch juge adéquat le ratio Tier 1 de la société à fin 2009. Toutefois, de nouveaux apports de fonds seraient nécessaires à l'avenir pour maintenir ce ratio à son niveau actuel compte tenu d'une croissance des actifs supérieure à celle de la mise en réserves de résultats.

Soutien Extérieur

- Le principal actionnaire d'ATL est l'Arab Tunisian Bank (ATB), sixième banque tunisienne (28% du capital), elle-même détenue à hauteur de 64,2% par l'Arab Bank (notée 'A-/Stable). Fitch estime qu'en cas de nécessité, ATB pourrait apporter son soutien à ATL. Toutefois, ATB n'étant pas actionnaire majoritaire, la probabilité d'un tel soutien est jugée modérée par l'agence.

Perspectives et Éléments Déterminants des Notes

- Un relèvement des notes pourrait intervenir si ATL continuait d'améliorer sa rentabilité et sa capitalisation tout en renforçant ses procédures et systèmes de gestion du risque de crédit ainsi que la qualité de ses actifs. Une forte augmentation de la quote-part d'ATB dans le capital d'ATL pourrait également motiver un relèvement des notes. Le risque d'abaissement des notes est limité compte tenu du soutien attendu de l'ATB en cas de nécessité.

Généralités

Deuxième société de crédit-bail locale, ATL détenait, à fin 2009, 16% du marché.

www.fitchratings.com

11 mai 2010

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEB SITE AT WWW.FITCHRATINGS.COM. PUBLISHED RATINGS, CRITERIA, AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE, AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE CODE OF CONDUCT SECTION OF THIS SITE.

Copyright © 2010 Fitch, Inc., Fitch Ratings, LLC, et leurs filiales, One State Street Plaza, NY, NY 10004. Téléphone: 1-800-752-4824, (212) 904-2900. Fax: (212) 480-4403. Toute reproduction ou réimpression en tout ou partie est interdite sans autorisation. Tous droits réservés. Toutes les informations contenues ci-dessus sont établies à partir d'informations reçues des sources que Fitch considère fiables. Fitch ne réalise pas d'audit ni ne vérifie la véracité ou l'exactitude desdites informations. En conséquence, les informations contenues dans le présent rapport sont fournies "telles quelles" sans aucune interprétation ni garantie d'aucune sorte. Une note Fitch est une opinion sur la qualité de crédit d'un titre de créance. Les notes ne sont pas une recommandation d'achat, de vente ou de conserver aucun titre de créance.

Arab Tunisian Lease Income Statement

	31 Dec 2009			31 Dec 2008		31 Dec 2007		31 Dec 2006	
	Year End	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of
	USDm	TNDm	Earning	TNDm	Earning	TNDm	Earning	TNDm	Earning
	Original	Original	Assets	Original	Assets	Restated	Original	Original	Assets
1. Interest Income on Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other Interest Income	20.2	25.4	9.28	22.4	18.89	19.4	16.48	21.3	22.25
3. Dividend Income	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Gross Interest and Dividend Income	20.2	25.4	9.28	22.4	18.89	19.4	16.48	21.3	22.25
5. Interest Expense on Customer Deposits	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Preferred Dividends Paid & Declared	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Other Interest Expense	8.8	11.4	4.06	10.5	4.73	8.8	4.75	12.6	46.79
8. Total Interest Expense	8.8	11.4	4.06	10.5	4.73	8.8	4.75	12.6	46.79
9. Net Interest Income	11.2	14.0	5.20	11.9	5.34	10.4	5.73	8.9	9.46
10. Net Gains (Losses) on Trading and Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
11. Net Gains (Losses) on Other Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.4	0.25
12. Net Gains (Losses) on Assets Acquired through Income Statement	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Net Insurance Income	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Net Fees and Commissions	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
15. Other Operating Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
16. Total Non-Interest Operating Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.4	0.25
17. Personnel Expenses	2.1	2.8	0.96	3.3	1.84	2.3	1.19	1.9	1.22
18. Other Operating Expenses	1.9	2.5	0.88	2.2	0.99	1.8	0.97	1.7	4.09
19. Total Non-Interest Expenses	4.0	5.3	1.86	4.5	2.83	4.0	2.16	3.6	5.31
20. Equity-accounted Profit/Loss - Operating	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
21. Pre-impairment Operating Profit	7.5	9.9	3.48	7.9	3.54	6.4	3.56	5.3	3.41
22. Loan Impairment Charge	0.4	0.8	0.28	1.2	0.54	1.2	1.19	2.3	1.41
23. Securities and Other Credit Impairment Charges	0.5	0.6	0.21	0.8	0.80	n.a.	-	n.a.	-
24. Operating Profit	6.5	8.5	2.99	6.7	3.02	4.4	2.38	3.1	1.99
25. Equity-accounted Profit/Loss - Non-operating	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
26. Non-recurring Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
27. Non-recurring Expense	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
28. Change in Fair Value of Own Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
29. Other Non-operating Income and Expenses	0.1	0.1	0.04	0.1	0.05	n.a.	-	n.a.	-
30. Pre-tax Profit	6.5	8.6	2.82	6.8	3.06	4.3	2.32	3.0	1.99
31. Tax expense	1.4	1.9	0.67	1.5	0.68	0.9	0.49	0.7	0.45
32. Profit/Loss from Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
33. Net Income	5.1	6.7	2.14	5.3	2.39	3.4	1.84	2.3	1.48
34. Change in Value of AFS Investments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
35. Revaluation of Fixed Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
36. Currency Translation Differences	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
37. Remeasuring OCI Gains/Losses	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
38. Fitch Comprehensive Income	5.1	6.7	2.14	5.3	2.39	3.4	1.84	2.3	1.48
39. Memo: Profit Allocation to Non-controlling Interests	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
40. Memo: Net Income after Allocation to Non-controlling Interests	5.1	6.7	1.36	5.3	1.39	3.4	1.84	2.3	1.48
41. Memo: Dividends Relating to the Period	2.0	2.8	0.91	3.5	0.66	1.5	0.81	n.a.	-

Exchange rate

USD = TND 0.1730

USD = TND 0.1990

USD = TND 0.2070

USD = TND 0.1710

**Arab Tunisian Lease
Balance Sheet**

	31 Dec 2009		31 Dec 2008		31 Dec 2007		31 Dec 2006		
	Year End	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of
	USDm	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets
	Original	Original	Original	Original	Original	Revised	Revised	Original	Original
Assets									
A. Loans									
1. Residential Mortgage Loans	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
2. Other Mortgage Loans	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
3. Other Consumer / Retail Loans	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
4. Corporate & Commercial Loans	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
5. Other Loans	304.5	287.5	91.17	279.2	94.81	184.4	91.99	153.2	92.9
6. Less: Reserve for Impaired Loans / NPL	18.8	14.0	4.73	14.4	4.30	11.1	7.86	14.7	8.91
7. Net Loans	285.7	273.5	86.44	264.8	90.51	173.3	84.13	138.5	83.99
8. Gross Loans	304.5	287.5	91.17	279.2	94.81	184.4	91.99	153.2	92.9
9. Memo: Impaired Loans Included Above	14.3	10.1	4.15	16.7	4.07	18.8	9.48	18.8	11.71
10. Memo: Loans at Fair Value Included Above	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
B. Other Earning Assets									
1. Loans and Advances to Banks	5.9	11.7	3.78	3.4	0.69	5.7	0.28	2.3	1.37
2. Yielding Securities and/or PV through Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Derivative	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
4. Available for Sale Securities	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
5. Held to Maturity Securities	0.1	10.7	2.62	18.1	4.12	9.4	4.29	0.0	0.31
6. At-risk Investments in Associates	0.5	0.8	0.18	n/a	-	n/a	-	0.1	1.11
7. Other Securities	4.5	5.9	1.99	3.1	1.27	4.8	2.34	3.1	1.80
8. Total Securities	13.1	17.2	5.81	16.2	6.91	14.2	7.39	16.9	7.42
9. Memo: Government Securities Included Above	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
10. Investments in Property	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
11. Insurance Assets	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
12. Other Earning Assets	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
13. Total Earning Assets	213.9	284.4	66.15	233.0	95.65	182.2	96.40	155.4	97.87
C. Non-Earning Assets									
1. Cash and Due from Banks	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Memo: Mandatory Reserve Included Above	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
3. Fractional Real Estate	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
4. Fixed Assets	3.2	4.2	1.42	4.0	1.79	3.8	1.88	3.7	1.91
5. Goodwill	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
6. Other Intangible	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	0.0	0.00
7. Current Tax Assets	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
8. Deferred Tax Assets	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
9. Discontinued Operations	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
10. Other Assets	5.1	7.3	2.43	3.4	2.43	3.1	1.61	1.8	0.92
11. Total Assets	224.8	295.8	100.00	231.6	100.00	193.1	100.00	160.3	100.00
Liabilities and Equity									
D. Interest Bearing Liabilities									
1. Customer Deposits - Current	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
2. Customer Deposits - Savings	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
3. Customer Deposits - Term	1.9	1.1	0.85	1.1	0.49	1.3	0.68	n/a	-
4. Total Customer Deposits	1.9	2.2	0.85	1.3	0.49	1.3	0.68	n/a	-
5. Deposits from Banks	46.2	59.1	20.11	12.4	5.07	12.8	7.18	1.4	8.87
6. Other Deposits and Short-term Borrowings	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
7. Total Deposits, Money Market and Short-term Funding	47.1	63.0	20.96	15.7	6.32	15.1	7.86	1.4	9.87
8. Term Debt Maturing after 1 Year	115.8	111.5	51.12	148.2	63.13	138.1	71.88	114.4	71.61
9. Subordinated Borrowing	11.4	15.8	5.07	15.8	6.48	0.0	0.00	0.0	0.00
10. Other Funding	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
11. Total Long Term Funding	127.2	127.3	56.29	164.0	69.61	138.1	71.88	114.4	71.61
12. Derivatives	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
13. Trading Liabilities	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
14. Total Funding	172.5	208.9	77.25	176.3	76.11	153.2	79.74	117.8	73.49
E. Non-Interest Bearing Liabilities									
1. Fair Value Portion of Sale	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
2. Credit Impairment Reserve	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
3. Reserves for Penalties and Other	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	0.1	0.12
4. Current Tax Liabilities	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
5. Deferred Tax Liabilities	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
6. Other Deferred Liabilities	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
7. Discontinued Operations	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
8. Insurance Liabilities	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
9. Other Liabilities	17.1	22.5	7.61	17.1	7.38	14.3	7.51	19.7	12.29
10. Total Liabilities	190.3	251.0	84.85	193.4	83.51	167.5	87.30	137.7	85.90
F. Hybrid Capital									
1. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
G. Equity									
1. Common Equity	34.0	44.8	15.11	38.2	16.49	34.4	17.70	22.4	14.10
2. Non-controlling Interest	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
3. Securities Valuation Reserve	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
4. Foreign Exchange Translation Reserve	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
5. Fixed Asset Revaluation and Other Accumulated OCI	n/a	n/a	-	n/a	-	n/a	-	n/a	-
6. Total Equity	34.0	44.8	15.11	38.2	16.49	34.4	17.70	22.4	14.10
7. Total Liabilities and Equity	224.8	295.8	100.00	231.6	100.00	193.1	100.00	160.3	100.00
8. Memo: Risk Core Capital	34.0	44.8	15.11	38.2	16.49	34.4	17.70	22.4	14.10
9. Memo: Risk Regule Capital	34.0	44.8	15.11	38.2	16.49	34.4	17.70	22.4	14.10

Exchange rate

USD1 = TND1.31736

USD1 = TND1.30990

USD1 = TND1.23935

USD1 = TND1.39118

**Arab Tunisian Lease
Summary Analytics**

	31 Dec 2009	31 Dec 2008	31 Dec 2007	31 Dec 2006
	Year End	Year End	Year End	Year End
	%	%	%	%
	Original	Original	Restated	Original
A. Interest Ratios				
1. Interest Income on Loans / Average Gross Loans	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2. Interest Expense on Customer Deposits / Average Customer Deposits	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Interest Income / Average Earning Assets	10.43	10.87	11.19	53.35
4. Interest Expense / Average Interest-bearing Liabilities	5.73	6.44	6.12	62.44
5. Net Interest Income / Average Earning Assets	5.85	5.77	6.11	5.58
6. Net Int. Inc Less Loan Impairment Charges / Av. Earning Assets	5.53	5.19	4.84	4.13
B. Other Operating Profitability Ratios				
1. Non-Interest Income / Gross Revenues	2.63	4.03	0.00	4.49
2. Non-Interest Expense / Gross Revenues	34.87	36.29	37.74	40.45
3. Non-Interest Expense / Average Assets	2.01	2.10	2.23	2.29
4. Pre-impairment Op. Profit / Average Equity	23.86	26.42	27.62	23.87
5. Pre-impairment Op. Profit / Average Total Assets	3.75	3.69	3.68	3.37
6. Loans and securities impairment charges / Pre-impairment Op. Profit	14.14	15.19	33.33	41.51
7. Operating Profit / Average Equity	20.48	22.41	18.41	13.96
8. Operating Profit / Average Total Assets	3.22	3.13	2.46	1.97
9. Taxes / Pre-tax Profit	22.09	22.06	20.93	23.33
C. Other Profitability Ratios				
1. Net Income / Average Total Equity	16.14	17.73	14.23	10.36
2. Net Income / Average Total Assets	2.54	2.48	1.90	1.46
3. Fitch Comprehensive Income / Average Total Equity	16.14	17.73	14.23	10.36
4. Fitch Comprehensive Income / Average Total Assets	2.54	2.48	1.90	1.46
5. Net Income / Av. Total Assets plus Av. Managed Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
D. Capitalization				
1. Fitch Eligible Capital / Regulatory Weighted Risks	16.15	16.64	n.a.	n.a.
2. Tangible Common Equity / Tangible Assets	15.15	16.49	12.70	14.10
3. Tangible Common Equity / Total Business Volume	15.15	16.49	12.70	14.10
4. Tier 1 Regulatory Capital Ratio	15.00	16.50	13.31	15.10
5. Total Regulatory Capital Ratio	20.41	22.98	13.31	15.10
6. Fitch Eligible Capital / Tier 1 Regulatory Capital	107.69	101.06	101.24	n.a.
7. Equity / Total Assets	15.15	16.49	12.70	14.10
8. Cash Dividends Paid & Declared / Net Income	38.81	28.30	44.12	n.a.
9. Cash Dividend Paid & Declared / Fitch Comprehensive Income	38.81	28.30	44.12	n.a.
10. Net Income - Cash Dividends / Total Equity	9.15	9.95	7.79	n.a.
E. Loan Quality				
1. Growth of Total Assets	27.72	20.56	19.84	3.69
2. Growth of Gross Loans	22.95	18.87	18.36	4.85
3. Impaired Loans (NPLs) / Gross Loans	6.86	8.53	10.09	12.07
4. Reserves for Impaired Loans / Gross loans	5.19	6.66	8.19	9.18
5. Reserves for Impaired Loans / Impaired Loans	75.68	78.07	81.18	76.06
6. Impaired Loans less Reserves for Imp Loans / Equity	10.04	10.73	14.34	19.91
7. Loan Impairment Charges / Average Gross Loans	0.33	0.59	1.31	1.45
8. Net Charge-offs / Average Gross Loans	0.45	0.79	n.a.	n.a.
9. Impaired Loans + Foreclosed Assets / Gross Loans + Foreclosed Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
F. Funding				
1. Loans / Customer Deposits	10,780.00	14,613.33	14,184.62	n.a.
2. Interbank Assets / Interbank Liabilities	19.66	10.29	12.32	157.14

**Arab Tunisian Lease
Reference Data**

	31 Dec 2009		31 Dec 2008		31 Dec 2007		31 Dec 2006		
	Year End USDs Original	Year End TNDs Original	As % of Assets Original	Year End TNDs Original	As % of Assets Original	Year End TNDs Restated	As % of Assets Restated	Year End TNDs Original	As % of Assets Original
A. Off-Balance Sheet Items									
1. Managed Securitised Assets Reported Off-Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other off-balance sheet exposure to securitizations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Guarantees	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Acceptances and documentary credits reported off-balance sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Committed Credit Lines	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Contingent Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Total Business Volume	324.4	245.8	100.00	221.6	100.00	192.1	100.00	160.3	160.00
8. Items: Total Weighted Risks	219.0	277.4	92.78	228.0	99.14	n.a.	-	n.a.	-
B. Average Balance Sheet									
Average Loans	185.5	244.4	62.62	203.3	87.78	168.0	87.48	192.2	94.92
Average Earning Assets	192.2	250.2	65.60	206.1	85.99	173.4	90.27	193.4	95.07
Average Assets	289.0	268.7	85.18	216.0	92.60	175.0	93.08	157.5	98.25
Average Managed Assets (OMA)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Average Interest-Bearing Liabilities	152.6	202.4	48.40	163.1	73.42	143.8	74.66	116.0	72.74
Average Common equity	21.5	40.5	14.03	28.9	12.91	22.9	12.44	22.2	13.85
Average Equity	31.5	41.5	14.03	29.9	12.91	23.9	12.44	22.2	13.85
Average Customer Deposits	1.5	2.0	0.66	1.4	0.68	1.3	0.68	n.a.	-
C. Maturities									
Asset Maturities:									
Loans & Advances < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans and Advances 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances > 5 years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Liability Maturities:									
Retail Deposits < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior debt maturing < 1 year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior debt maturing > 1 year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Senior Debt on Balance Sheet	115.0	151.0	51.22	145.2	62.12	136.1	71.69	116.4	72.61
Fair Value Portion of Senior Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt maturing < 1 year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt maturing > 1 year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Subordinated Debt on Balance Sheet	11.4	15.0	5.07	15.0	6.88	0.0	0.00	0.0	0.00
Fair Value Portion of Subordinated Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
D. Net Income Reconciliation									
1. Net income	5.1	6.9	2.27	5.3	2.28	3.4	1.77	3.3	5.40
2. Add: Preferred Stock Dividend	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Published Net Income	6.8	8.3	-	6.8	-	6.8	-	6.8	-
E. Equity Reconciliation									
1. Equity	34.0	44.6	15.15	38.3	16.99	34.4	17.70	32.0	14.10
2. Add: Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Published Equity	6.8	6.8	-	6.8	-	6.8	-	6.8	-
Exchange Rate	USD1 = TND1.3170		USD1 = TND1.3090		USD1 = TND1.3269		USD1 = TND1.2970		

Echelle de notation

MAGHREB RATING

Member of Fitch Ratings Group

ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)

F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)

AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Maghreb Rating sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Maghreb Rating ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Maghreb Rating pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

2.2.14. Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de la BNA Capitaux et l'Arab Financial Consultants, intermédiaires en bourse.

2.2.15. Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : Les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue de registre des obligations de l'emprunt obligataire « ATL 2010-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA CAPITAUX - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Il existe actuellement 7 emprunts obligataires émis par l'ATL qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la bourse sur 12 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont cotés à l'étranger.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, l'ATL s'engage à demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Emprunt ATL 2010-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Bulletins de souscription

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 07 mai 2010

Emprunt Obligataire « ATL 2010-1 »

De 75 000 000 Dinars divisé en 750 000 obligations de 100 Dinars chacune
Emis par Appel Public à l'Epargne
Taux d'intérêt : TMM+ 0,75% et/ou 5,25% l'an

Durée : 5 ans

Remboursement annuel constant

La présente émission est notée « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable » à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 28/06/2010

Décision de l'AGO du 19/05/2010

Délibération du Conseil d'Administration du 17/06/2010

Visa du Conseil du Marché Financier n° du 2010.

Notice Légale publiée au JORT n° Du/...../2010

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
Nationalité :	N° Délivrée le : / / à
Profession/activité :	Code postal : Pays : Tél :
Adresse :	

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même <input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de: <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C
N° Délivrée le : à	N° du Matricule Fiscal
Profession / activité :	
Adresse :	Code postal : Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2010-1 » à taux fixe 5,25%
- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2010-1 » à taux variable TMM+ 0,75%

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 09/08/2010 et remboursables annuellement à partir de la première année à raison de 20 Dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relative à cet emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

..... obligations à taux fixe obligations à taux variable.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



Copie

Bulletins de souscription Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 07 mai 2010

Emprunt Obligataire « ATL 2010-1 »

De 75 000 000 Dinars divisé en 750 000 obligations de 100 Dinars chacune
Emis par Appel Public à l'Epargne
Taux d'intérêt : TMM+ 0,75% et/ou 5,25% l'an
Durée : 5 ans

Remboursement annuel constant

La présente émission est notée « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable » à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 28/06/2010

Décision de l'AGO du 19/05/2010

Délibération du Conseil d'Administration du 17/06/2010

Visa du Conseil du Marché Financier n° 0110-7057 du 12 JUL 2010

Notice Légale publiée au JORT n° 24 Du 15/07/2010

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport		
Nationalité :	N° Délivrée le: / / à		
Profession/activité :	Adresse : Code postal : Pays : Tél :		

Agissant pour le compte : (1) De moi même
 Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C
N° Délivrée le: à	N° du Matricule Fiscal

Profession / activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2010-1 » à taux fixe 5,25%
- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2010-1 » à taux variable TMM+ 0,75%

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 09/08/2010 et remboursables annuellement à partir de la première année à raison de 20 Dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relative à cet emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

..... obligations à taux fixe obligations à taux variable.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)



- 4) Cocher la case correspondante
- 5) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 6) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

24